



# Le projet de loi sur la loi numérique

L'article sur l'Open Access et la consultation



# Consultation sur la loi numérique

- Projet proposé par le Gouvernement :
- Durées d'embargo de 12 mois pour les sciences exactes (et 24 mois pour les SHS)
- Fait mention de « **cession exclusive** »
- Une interdiction de l' « exploitation commerciale » **ambiguë**
- **Aucune disposition** sur le « Text & Data Mining » (TDM)



# Consultation sur la loi numérique

- Consultation en ligne du 26 septembre au 18 octobre
- Forte mobilisation des institutions de recherche et des chercheursn DIST-CNRS en tête
- Suivie de trois semaines d'arbitrages entre ministère
- Pour aboutir à de réels progrès



# Consultation sur la loi numérique

- **Nouvelle version soumise au Conseil d'Etat :**
- Durées d'embargo de 6 mois pour les sciences exactes (et 12 mois pour les SHS)
- Fait toujours mention de « **cession exclusive** » mais la formulation  
*« son auteur, même en cas de cession exclusive à un éditeur, dispose du droit de mettre à disposition gratuitement sous une forme numérique, sous réserve des droits des éventuels coauteurs, la dernière version acceptée de son manuscrit par son éditeur et à l'exclusion du travail de mise en forme qui incombe à ce dernier... »*  
a été remplacée par :  
*« son auteur, même en cas de cession exclusive à un éditeur, dispose du droit de mettre à disposition gratuitement sous une forme numérique, sous réserve des droits des éventuels coauteurs, la version finale du manuscrit acceptée pour publication... »*
- Une interdiction de l' « exploitation commerciale » **clarifiée**
- **Aucune disposition** sur le « Text & Data Mining » (TDM) mais l'ajout de la phrase :  
*« L'éditeur d'un écrit scientifique mentionné au I ne peut limiter la réutilisation des données de la recherche rendues publiques dans le cadre de sa publication. »*



A suivre...

Merci pour votre attention